

HACCO, INC.
110 Hopkins Drive
Randolph, WI 53956 U.S.A
Phone: 1-800-498-5743

Renseignements au public:
United Agri Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive, Dorchester, Ontario N0L 1G5
1-800-265-4624

COMMERCIAL
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
N° D'HOMOLOGATION 21838
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

RODENT PELLETS

AVERTISSEMENT
POISON

AVERTISSEMENT, contient l'allergène Blé.

Ce produit ne doit être utilisé que par des manipulateurs de produits antiparasitaires certifiés, des agriculteurs et des personnes autorisées en vertu de programmes de lutte antiparasitaire approuvés par le gouvernement.

GARANTIE: Phosphure de zinc 2%

CONTENU NET: 20 kg

MODE D'EMPLOI

GÉOMYS (*Thomomys talpoides*) et **SPERMOPHILES**, p. ex., de Richardson, colombien, rayé et de Franklin (*Spermophilus* spp.) : Mettre une cuillerée à thé rase d'appât dans chaque terrier. Après 10 jours, boucher les terriers pour déterminer le degré de succès. Si des terriers se débouchent, les réappâter. Le préappâtage au moyen d'aliments frais améliore l'acceptation de l'appât traité.

CAMPAGNOLS DES PRÉS (*Microtus* spp.) et **SOURIS SYLVESTRES** (*Peromyscus* spp.), dans les vergers et les pépinières. Si l'on se sert du produit en vrac, l'épandre en pleine surface au moyen d'un semoir à cyclone, d'un distributeur d'engrais en lignes, d'un semoir en lignes ou d'un autre appareil semblable. La dose est de 4,5 à 9 kg d'appât par hectare, selon la gravité de l'infestation. Le meilleur moment pour en épandre, c'est après la cueillette des pommes et avant la chute des feuilles ou l'écrasement de l'herbe. Répéter au moins une fois avant la première neige. L'appât est plus efficace s'il tombe à la surface du sol entre les brins d'herbe, là où les rongeurs passent et où les autres animaux sauvages ne le voient pas. Pour protéger ceux-ci, distribuer l'appât de façon égale et ne pas en épandre sur le sol nu. Ne pas en appliquer si l'on prévoit de la pluie. Ne pas en épandre sur les surfaces où des aliments pour les humains ou les animaux risquent d'être contaminés, comme les pâturages et les jardins potagers.

SOURIS (*Mus musculus*) : Mettre une cuillerée à thé rase d'appât à tous les 2,5 à 3,7 m dans des postes d'appâtage protégés ou des boîtes inviolables. S'assurer qu'il y a assez d'appât jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun signe d'alimentation. Récupérer les corps des rongeurs là où ils sont accessibles, et récupérer l'appât inutilisé. Enterrer l'appât inutilisé et les corps pour qu'ils ne soient pas exposés aux chiens, aux autres charognards et aux animaux sauvages.

SURMULOT (*Rattus norvegicus*) et **RAT NOIR** (*Rattus rattus*), autour des bâtiments agricoles, des locaux d'alimentation animale, des entrepôts, des poulaillers et des bâtiments industriels: Mettre une cuillerée à thé rase d'appât dans chaque terrier, chaque refuge et chaque emplacement protégé le long des murs, là où il y a des signes de rongeurs. Ne pas laisser l'appât à portée des enfants, des animaux familiers, des animaux domestiques ni des oiseaux.

STATIONS D'APPÂT : Employer 15 grammes d'appât dans chaque station. Utiliser des boîtes d'appât ou des cages appropriées qui peuvent protéger les autres animaux contre le poison. Placer les stations d'appât autour de la grange et dans la cour de la ferme, ainsi que dans les aires d'emménagement de fruits et légumes. Au besoin, répéter le traitement dans les champs et réapprovisionner les stations d'appât, selon la gravité de l'infestation, ou bien si un dépotoir ou des champs non traités avoisinants ne permettent pas d'éliminer l'infestation.

RESTRICTIONS D'UTILISATION

L'appât DOIT être placé dans un point d'appât inviolable ou dans un endroit auquel les enfants, les animaux de compagnie et les animaux d'élevage ne peuvent avoir accès. Afin d'assurer un usage sans danger du produit, les points d'appât inviolables doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- le point d'appât doit être fabriqué d'un matériau hautement résistant (p. ex. métal ou plastique moulé par injection) qui ne peut être détruit par les enfants ou les animaux non ciblés;
- son ouverture doit être conçue de manière à ce qu'il soit impossible pour les enfants et les animaux non ciblés d'atteindre l'appât;
- la structure interne doit empêcher l'appât de tomber, si le point d'appât est secoué;
- le panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer solidement et se verrouiller (p. ex. vis en métal ou cadenas);
- le point d'appât doit pouvoir être fixé solidement à une surface (p. ex., être cloué);
- le point d'appât doit être clairement étiqueté : ATTENTION POISON

RESTRICTIONS D'UTILISATION

Appliquer seulement dans les terriers occupés par des spermophiles. NE PAS appliquer dans des terriers inoccupés. Les manipulateurs de phosphure de zinc doivent observer l'aire de traitement proposée avant de procéder au traitement, afin de confirmer l'activité des spermophiles et de s'assurer qu'aucun signe ne témoigne de l'activité d'espèces en péril ou de leur présence dans les terriers. Pour tout renseignement sur les espèces en péril dans votre région, veuillez communiquer avec votre agent provincial ou fédéral de protection de la faune.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, au savon et à l'eau chaude, avant de les porter de nouveau. Si le pesticide pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver la peau à fond et enfiler des vêtements propres. Porter des gants résistant aux produits chimiques durant l'élimination des rongeurs morts, des appâts non consommés et des contenants vides.

Toutes les personnes qui manipulent ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques ainsi qu'un masque antipoussière approuvé par le NIOSH et des lunettes de protection.

Peut être mortel s'il est avalé. Éviter tout contact avec la peau. Porter des gants de caoutchouc pour manipuler l'appât. Ne pas respirer la poussière ni les émanations. Ne jamais contaminer les aliments pour les humains ou les animaux. Garder les enfants, les animaux familiers et les animaux domestiques à l'écart des endroits traités et surtout des stations d'appât. Ne pas laisser le produit s'accumuler sans protection.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

PREMIERS SOINS

Entre autres symptômes de l'exposition aux produits relâchant de la phosphine, nous pouvons citer les maux de tête, le vertige, la nausée, des difficultés respiratoires, des vomissements et la diarrhée. Dans tous les cas d'exposition, protégez-vous, éloignez la personne exposée de la source d'exposition et emmenez-la aux urgences. Dans la mesure du possible, ayez avec vous ce manuel d'utilisation, le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et son numéro d'homologation lorsque vous sollicitez les soins d'un médecin.

PROTECTION DES SECOURISTES: Le gaz phosphine est à la fois un poison systémique hautement toxique et un sévère irritant des voies respiratoires. Les personnes exposées aux phosphures solides (qui réagissent à l'humidité pour produire de la phosphine) peuvent poser des risques à d'autres personnes s'il y a du phosphore sur les vêtements, la peau ou les cheveux. Les secouristes doivent se protéger à l'aide d'un équipement de protection individuelle approprié avant de secourir ou de prendre soin d'une personne qui a été exposée à un produit relâchant de la phosphine ou lorsqu'ils pénètrent dans une zone ayant une concentration de phosphine potentiellement dangereuse. Un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, la MSHA ou le BHSR, pourvu d'un préfiltre approuvé par le NIOSH pour les pesticides ou un appareil respiratoire autonome fonctionnant par pression positive et approuvé par le NIOSH ou la MSHA est recommandé lors des interventions concernant une exposition aux concentrations de phosphine potentiellement dangereuses ou inconnues.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance. À l'aide d'un ballon-masque qui permettra au secouriste de prévenir une éventuelle exposition secondaire au gaz phosphine, faire respirer artificiellement la personne. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou avec un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. NE PAS BOIRE DE L'EAU. Ne rien administrer par la bouche. Ne pas faire vomir la personne. Il est probable que l'exposition produira des vomissements spontanés.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Dans un endroit bien aéré, donner un coup de brosse sur les vêtements et les chaussures ou les secouer pour retirer la substance. Avant de les laver, mettez les vêtements dans un endroit aéré. Ne pas laisser les vêtements contaminés dans des espaces occupés ou restreints tels qu'une voiture, une fourgonnette, une chambre de motel, etc. Laver soigneusement la peau contaminée avec du savon et de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Rodent Pellets contenant du phosphore de zinc réagit avec l'humidité contenue dans l'air, les acides et plusieurs autres liquides pour libérer un gaz, le phosphore d'hydrogène (phosphine, PH₃). Une légère exposition par inhalation cause des malaises, des tintements dans les oreilles, de la fatigue, des nausées et une sensation d'oppression de la poitrine qui est soulagée lorsqu'on respire de l'air frais. Une intoxication qualifiée de modérée entraîne de la faiblesse, des vomissements, des douleurs situées au-dessus de l'estomac, des douleurs thoraciques, de la diarrhée et une dyspnée (difficulté à respirer). Les symptômes découlant d'une intoxication aiguë peuvent apparaître de quelques heures à plusieurs jours après l'exposition. Une telle intoxication peut causer un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons), des étourdissements, une cyanose (peau bleuâtre ou violacée), une perte de conscience et la mort. En quantité suffisante, la phosphine peut affecter le foie, les reins, les poumons, les systèmes nerveux et circulatoire de même qu'être à la source (1) d'un œdème pulmonaire, (2) de taux élevés des sérums glutamo-oxalacétique transaminase (SGOT), glutamopyruvique transaminase (SGPT) et de phosphatase alcaline (PAL), d'une baisse du taux de prothrombine, d'hémorragies et de jaunisse (jaunissement de la peau) et (3) d'une hématurie (sang dans l'urine) et d'une anurie (quantité d'urine anormale ou inexistante). Ces signes pathologiques sont caractéristiques de l'hypoxie (manque d'oxygène dans les tissus). Une exposition fréquente à des concentrations supérieures à celles permises pendant quelques jours ou semaines peut causer une intoxication. L'inhalation de ce produit peut entraîner un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons), une hyperémie (accumulation de sang dans une partie du corps), de petites hémorragies cérébrales périvasculaires et un œdème cérébral (liquide dans le cerveau). Ce produit est toxique s'il est ingéré. L'ingestion de cette substance peut causer des séquelles aux poumons et au cerveau, mais les dommages aux viscères (organes internes) sont plus courants.

Il faut traiter selon les symptômes. On suggère au médecin traitant d'utiliser les mesures suivantes s'il les juge appropriées : Dans les cas d'intoxication légère à modérée, les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 24 heures après l'exposition. Une surveillance doit être effectuée pendant au moins cette durée. Les signes d'intoxication aiguë apparaissent plus tôt. Tout cas d'hypoxie et d'hypotension doit être traité selon les méthodes habituelles d'oxygénation, d'intubation, de ventilation et de pression positive, au besoin. Utiliser des solutions intraveineuses, des hypertenseurs et des inotropes si nécessaire. En cas d'ingestion d'une grande quantité de phosphore de zinc, on peut effectuer une aspiration du contenu gastrique en insérant une sonde naso-gastrique de calibre 16 French une fois que le patient est stabilisé. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Une hémodialyse peut être indiquée en cas d'insuffisance rénale, mais elle ne permettra pas de retirer la toxine.

ENTREPOSAGE

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des autres produits chimiques et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ranger le produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants et des animaux non ciblés.

ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES RONGEURS: Jeter les rongeurs morts avec les ordures ou les enterrer.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.